

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} FEVRIER 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Vincent CHAUVET, (à partir de la question 6), Mme Cathy NICOLAO VERDENET (jusqu'à la question n°2j), M Eric MARCHAND (à partir de la question n°2a), Mme Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Gilbert DARROUX (à partir de la question n°2a), M Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, MM Michaël GUIJO, Anatole SAGOT, délégués d'Autun, Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Pierre LABONDE, suppléant (remplaçant M François DE GUELIS), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, MM Thierry BABOUILLARD, (à partir de la question 2a), délégué de Créot, André LHOSTE, délégué de Curgy, Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, M Nicolas JOLIVOT, suppléant (remplaçant Mme Magali ROUCH PAULIN), (jusqu'à la question n°2a), Mme Magali ROUCH PAULIN (à partir de la question n°2a), délégués de Dracy lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M René LOBET, délégué d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, Mme Anne-Marie MARILLER, déléguée de La Celle en Morvan, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Bernard JOOS, suppléant, (remplaçant M Alain d'ANGLEJAN), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Isabelle JOLY, (à partir de la question n°2a), déléguée de Monthelon, Véronique PROST, (à partir de la question n°2a), déléguée de Morlet, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, M Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Serge BOUDOT, suppléant (remplaçant Mme Andrée MENARGUEZ), délégué de Tavernay, Jean-Louis PORCHERET, (à partir de la question n°1a), délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Anatole SAGOT.

ABSENTS : M Patrick LAUFERON, Mmes Catherine LEFLOND, Monique RAUX, MM Jacques ROY, Augustin de CHAMPEAUX, Christian DELAFORGE, Jean-Louis MARTIN, Franck LEQUEU, Mme Christine CANON, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET (jusqu'à la question n°2j), Mme Cathy NICOLAO VERDENET à M Jean-Louis CORMIER (à partir de la question n°2j), M Patrick CAYEUX à Mme Francette GYBELS, Mme Sandrine GASSIER à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à Mme Céline GOUDIER POSZAWA, M Métin ALBAYRAK à M Didier DEVOUCOUX, Mme Maarje VAN VEEN à M Alain DICHANT, Mme Florence GARNIER à M Anatole SAGOT, Mme Jacqueline GENTY à M Jean-Louis PORCHERET, M Pascal POMME à Mme Françoise DURIAU, M Gérard BERGERET à M Jean-Claude LHOSTE, Mme Dominique COULON à Yannick BOUTHIERE, M Jean-François NICOLAS à M René LOBET, Mme Aurore COMBARET CLAIRE à M Emmanuel ROUCHER, M Jean-Michel PREVOTAT à Mme Catherine AMIOT, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, Gérard TREMERAY à M Norbert ESTIENNE GAUTIER.

2024/001

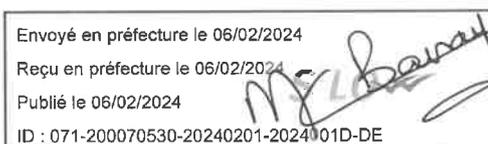
Objet : Désignation du secrétaire de séance.

**Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY,
Présidente**

Chers Collègues,

Conformément au règlement intérieur du conseil communautaire, au début de chacune de ses séances, le Conseil Communautaire nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le conseil communautaire a désigné, à l'unanimité, Monsieur Anatole SAGOT en tant que secrétaire de séance.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} FEVRIER 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Vincent CHAUVET, (à partir de la question 6), Mme Cathy NICOLAO VERDENET (jusqu'à la question n°2j), M Eric MARCHAND (à partir de la question n°2a), Mme Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Gilbert DARROUX (à partir de la question n°2a), M Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, MM Michaël GUIJO, Anatole SAGOT, délégués d'Autun, Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Pierre LABONDE, suppléant (remplaçant M François DE GUELIS), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, MM Thierry BABOUILARD, (à partir de la question 2a), délégué de Créot, André LHOSTE, délégué de Curgy, Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, M Nicolas JOLIVOT, suppléant (remplaçant Mme Magali ROUCH PAULIN), (jusqu'à la question n°2a), Mme Magali ROUCH PAULIN (à partir de la question n°2a), délégués de Dracy lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M René LOBET, délégué d'Epinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Etang sur Arroux, Mme Anne-Marie MARILLER, déléguée de La Celle en Morvan, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Bernard JOOS, suppléant, (remplaçant M Alain d'ANGLEJAN), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Isabelle JOLY, (à partir de la question n°2a), déléguée de Monthelon, Véronique PROST, (à partir de la question n°2a), déléguée de Morlet, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, M Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Serge BOUDOT, suppléant (remplaçant Mme Andrée MENARGUEZ), délégué de Tavernay, Jean-Louis PORCHERET, (à partir de la question n°1a), délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Anatole SAGOT.

ABSENTS : M Patrick LAUFERON, Mmes Catherine LEFLOND, Monique RAUX, MM Jacques ROY, Augustin de CHAMPEAUX, Christian DELAFORGE, Jean-Louis MARTIN, Franck LEQUEU, Mme Christine CANON, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET (jusqu'à la question n°2j), Mme Cathy NICOLAO VERDENET à M Jean-Louis CORMIER (à partir de la question n°2j), M Patrick CAYEUX à Mme Francette GYBELS, Mme Sandrine GASSIER à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à Mme Céline GOUDIER POSZAWA, M Métin ALBAYRAK à M Didier DEVOUCOUX, Mme Maarje VAN VEEN à M Alain DICHANT, Mme Florence GARNIER à M Anatole SAGOT, Mme Jacqueline GENTY à M Jean-Louis PORCHERET, M Pascal POMME à Mme Françoise DURIAU, M Gérard BERGERET à M Jean-Claude LHOSTE, Mme Dominique COULON à Yannick BOUTHIERE, M Jean-François NICOLAS à M René LOBET, Mme Aurore COMBARET CLAIRE à M Emmanuel ROUCHER, M Jean-Michel PREVOTAT à Mme Catherine AMIOT, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, Gérard TREMERAY à M Norbert ESTIENNE GAUTIER.

2024/002

Objet : Approbation des procès-verbaux des 16 novembre, 14 et 19 décembre 2023.

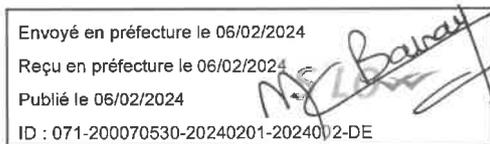
**Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY,
Présidente**

Chers collègues,

Il vous est demandé d'approuver les procès-verbaux des 16 novembre 2023, 14 et 19 décembre 2023.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les procès-verbaux des 16 novembre, 14 et 19 décembre 2023.



A handwritten signature in black ink, reading 'M^{me} Barnay', with a horizontal line underneath it.

Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} FEVRIER 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Vincent CHAUVET, (à partir de la question 6), Mme Cathy NICOLAO VERDENET (jusqu'à la question n°2j), M Eric MARCHAND (à partir de la question n°2a), Mme Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Gilbert DARROUX (à partir de la question n°2a), M Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, MM Michaël GUIJO, Anatole SAGOT, délégués d'Autun, Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Pierre LABONDE, suppléant (remplaçant M François DE GUELIS), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, MM Thierry BABOUILLARD, (à partir de la question 2a), délégué de Créot, André LHOSTE, délégué de Curgy, Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, M Nicolas JOLIVOT, suppléant (remplaçant Mme Magali ROUCH PAULIN), (jusqu'à la question n°2a), Mme Magali ROUCH PAULIN (à partir de la question n°2a), délégués de Dracy lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M René LOBET, délégué d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, Mme Anne-Marie MARILLER, déléguée de La Celle en Morvan, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Bernard JOOS, suppléant, (remplaçant M Alain d'ANGLEJAN), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Isabelle JOLY, (à partir de la question n°2a), déléguée de Monthelon, Véronique PROST, (à partir de la question n°2a), déléguée de Morlet, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, M Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Serge BOUDOT, suppléant (remplaçant Mme Andrée MENARGUEZ), délégué de Tavernay, Jean-Louis PORCHERET, (à partir de la question n°1a), délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Anatole SAGOT.

ABSENTS : M Patrick LAUFERON, Mmes Catherine LEFLOND, Monique RAUX, MM Jacques ROY, Augustin de CHAMPEAUX, Christian DELAFORGE, Jean-Louis MARTIN, Franck LEQUEU, Mme Christine CANON, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNE POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET (jusqu'à la question n°2j), Mme Cathy NICOLAO VERDENET à M Jean-Louis CORMIER (à partir de la question n°2j), M Patrick CAYEUX à Mme Francette GYBELS, Mme Sandrine GASSIER à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à Mme Céline GOUDIER POSZAWA, M Métin ALBAYRAK à M Didier DEVOUCOUX, Mme Maarje VAN VEEN à M Alain DICHANT, Mme Florence GARNIER à M Anatole SAGOT, Mme Jacqueline GENTY à M Jean-Louis PORCHERET, M Pascal POMME à Mme Françoise DURIAU, M Gérard BERGERET à M Jean-Claude LHOSTE, Mme Dominique COULON à Yannick BOUTHIERE, M Jean-François NICOLAS à M René LOBET, Mme Aurore COMBARET CLAIRE à M Emmanuel ROUCHER, M Jean-Michel PREVOTAT à Mme Catherine AMIOT, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, Gérard TREMERAY à M Norbert ESTIENNE GAUTIER.

2024/003

Objet : Compte rendu des actes accomplis.

Chers collègues,

Conformément à l'article L. 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil communautaire du 20 juillet 2020 rendue exécutoire le 21 juillet 2020, j'ai l'honneur de vous rendre compte des actes accomplis suivants :

Décision n°134/2023 : autorisant la signature de la convention pour la Fourniture de repas à l'Association Espace Saint-Ex-FAJT d'un prix de vente de 5,70 € par repas. Elle est valable du 26 décembre 2023 au 01 janvier 2024.

Décision n°135/2023 : autorisant la signature de la convention entre la Clinique du Parc et la CCGAM pour la collecte et le traitement des ordures ménagères non infectieux, passant de trois collectes à une collecte journalière. Elle prendra effet au 1^{er} décembre 2023 pour une durée d'un an et sera renouvelable par tacite reconduction, deux fois pour la même durée. La redevance pour ces collectes supplémentaires s'élève à 3 553,24 € par an, celle-ci comprend le temps de collecte estimé ainsi que les coûts de traitement pour les tonnages supplémentaires.

Décision n°136/2023 : approuvant la vente de terrain situé à la ZAE Saint-Forgeot d'une surface de totale réelle de 1524 m², au prix de 0,50 € HT le mètre carré à la SCI des Télots. Précise que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge des acquéreurs.

Décision n°144/2023 : autorisant la signature de la convention relative à la contribution aux dépenses de fonctionnement entre les écoles publiques du Syndicat de Regroupement Pédagogique Alligny-Moux-Menessaire-Gien (SIRP) et la CCGAM permettant de définir les conditions de la contribution de la CCGAM pour les enfants résidents sur son territoire et scolarisés dans ledit RPI. Elle est valable du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 avec reconduction tacite trois fois soit jusqu'au 31 décembre 2025.

Décision n°001/2024 : autorisant la signature de la convention de partenariat dans le cadre d'actions menées avec l'EPIDE, relatif au projet « Fablab Numérique et Solidaire ». La CCGAM s'engage à mettre à disposition gracieusement le Fablab et son Fabmanager. Elle est conclue pour l'année 2024.

Décision n°002/2024 : autorisant la signature de la convention de partenariat dans le cadre d'actions menées avec l'Office de Tourisme du Grand Autunois-Morvan, relatif au projet « Fabrique de territoire » et l'inclusion numérique portée vers les professionnels. La CCGAM s'engage à mettre à disposition gracieusement les locaux, équipement et personnels du Centre de Ressources Numériques. Elle est conclue pour l'année 2024.

Décision n°003/2024 : autorisant la signature de la convention de mise à disposition, à titre gracieux, de locaux de la Commune d'Etang-sur-Arroux à la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan pour le fonctionnement de l'accueil de loisirs intercommunal d'Etang sur Arroux. Elle est conclue pour les années 2024, 2025 et 2026.

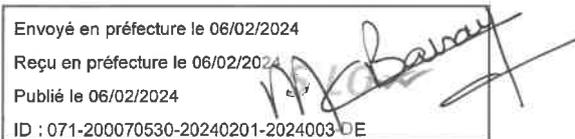
Décision n°004/2024 : autorisant la signature de la convention de location d'un bureau (2 jours par semaine) à la Pépinière d'Entreprises à Bellevue avec l'Association BGE pour une redevance mensuelle de 176,67 € HT. Elle est établie pour l'année civile 2024.

De plus, et en vertu des délégations qui lui ont été accordées, le bureau communautaire, réuni le 25 janvier 2024, a pris les décisions suivantes :

Décision n°001/2024 : approuvant les missions et le plan de financement de l'ingénierie « Mission Transition Ecologique et Développement Durable » arrêté en dépenses et en recettes à 55 046 € TTC et sollicitant l'intervention du FNADT pour le financement de l'ingénierie « Mission Transition Ecologique et Développement Durable ».

Le conseil communautaire a pris acte de ces informations.

Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. C. Barnay', is written on the page to the right of the stamp.

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} FEVRIER 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Vincent CHAUVET, (à partir de la question 6), Mme Cathy NICOLAO VERDENET (jusqu'à la question n°2j), M Eric MARCHAND (à partir de la question n°2a), Mme Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Gilbert DARROUX (à partir de la question n°2a), M Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, MM Michaël GUIJO, Anatole SAGOT, délégués d'Autun, Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Pierre LABONDE, suppléant (remplaçant M François DE GUELIS), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, MM Thierry BABOILLARD, (à partir de la question 2a), délégué de Créot, André LHOSTE, délégué de Curgy, Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, M Nicolas JOLIVOT, suppléant (remplaçant Mme Magali ROUCH PAULIN), (jusqu'à la question n°2a), Mme Magali ROUCH PAULIN (à partir de la question n°2a), délégués de Dracy lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M René LOBET, délégué d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, Mme Anne-Marie MARILLER, déléguée de La Celle en Morvan, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Bernard JOOS, suppléant, (remplaçant M Alain d'ANGLEJAN), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Isabelle JOLY, (à partir de la question n°2a), déléguée de Monthelon, Véronique PROST, (à partir de la question n°2a), déléguée de Morlet, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, M Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Serge BOUDOT, suppléant (remplaçant Mme Andrée MENARGUEZ), délégué de Tavernay, Jean-Louis PORCHERET, (à partir de la question n°1a), délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Anatole SAGOT.

ABSENTS : M Patrick LAUFERON, Mmes Catherine LEFLOND, Monique RAUX, MM Jacques ROY, Augustin de CHAMPEAUX, Christian DELAFORGE, Jean-Louis MARTIN, Franck LEQUEU, Mme Christine CANON, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET (jusqu'à la question n°2j), Mme Cathy NICOLAO VERDENET à M Jean-Louis CORMIER (à partir de la question n°2j), M Patrick CAYEUX à Mme Francette GYBELS, Mme Sandrine GASSIER à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à Mme Céline GOUDIER POSZAWA, M Métin ALBAYRAK à M Didier DEVOUCOUX, Mme Maarje VAN VEEN à M Alain DICHANT, Mme Florence GARNIER à M Anatole SAGOT, Mme Jacqueline GENTY à M Jean-Louis PORCHERET, M Pascal POMME à Mme Françoise DURIAU, M Gérard BERGERET à M Jean-Claude LHOSTE, Mme Dominique COULON à Yannick BOUTHIERE, M Jean-François NICOLAS à M René LOBET, Mme Aurore COMBARET CLAIRE à M Emmanuel ROUCHER, M Jean-Michel PREVOTAT à Mme Catherine AMIOT, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, Gérard TREMERAY à M Norbert ESTIENNE GAUTIER.

2024/004

Objet : Compte rendu des marchés à procédure adaptée.

Chers collègues,

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil communautaire du 20 juillet 2020 rendue exécutoire le 21 juillet 2020, j'ai l'honneur de vous rendre compte des marchés à procédure adaptée.

Décision n°133/2023 : Attribuant le marché à procédure adaptée n° 2023-14 relatif à « L'Elaboration de la Stratégie et d'un Programme d'Actions de Mobilité Durable sur le Territoire de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan » à la SARL Entrepreneurs du Changement (BL Evolution) pour un montant de 99 195 € HT/ 119 034 pour la Tranche Ferme.

Le délai limite d'affermissement de la Tranche Optionnelle 1 d'un montant de 4 940 € HT/5 928 € TTC est fixé au maximum au 25 avril 2025, le délai limite d'affermissement de la Tranche Optionnelle 2 d'un montant de 5 800 € HT/6 960 € TTC est fixé au maximum au 5 septembre 2025.

Décision n°137/2023 : Adoptant la modification n°2 au marché n° 2022-9 relatif aux « Travaux de viabilisation (V.R.D) de la zone artisanale de Couches » dont l'attributaire est l'entreprise SNTPAM ayant pour objet une moins-value au marché initial pour un montant de - 76 866,30 € HT par rapport au montant issu de la modification 1, et un pourcentage de diminution de - 47,5 % par rapport au montant initial soit un nouveau montant du marché de 94 325,30 € HT/ 113 190,36 € TTC.

Décision n°138/2023 : Attribuant le marché sans publicité ni mise en concurrence n° 2023-21 relatif à « L'Etude pour l'Aménagement de la Parcelle 432 de la Zone d'Activités Intercommunale de Bellevue sur la Commune d'Autun » à l'Agence Mosaïque Environnement de Villeurbanne (69100) pour un montant de 23 725 € HT soit 28 470 € TTC.

Décision n°139/2023 : Attribuant le marché sans publicité ni mise en concurrence n° 2023-18 relatif à « L'Etude de Programmation Territoriale du Grand Autunois-Morvan » à SOLIHA Jura Saône-et-Loire pour un montant de 24 000 € HT soit 28 000 € TTC.

Décision n°140/2023 : Attribuant le marché à procédure adaptée n° 2023-20 relatif aux « Travaux de Réhabilitation de la Station de Prétraitement de l'Abattoir Communautaire d'Autun » à la Société VEOLIA EAU - Compagnie Générale des Eaux de Montceau Les Mines (71300) pour un montant de 100 000 € HT soit 120 000 € TTC.

Décision n°141/2023 : Attribuant le marché à procédure adaptée n° 2023-13 relatif à la « Réfection des deux Bâtiments du Centre de Loisirs « Moulin du Vallon » situé à Autun - RELANCE LOTS 1-6-8 comme suit :

- Lot 1 « Plâtrerie, Peinture, Isolation » à la Société COULON-JACOB de Dracy-Le-Fort pour un montant de 375 891,75 € HT/451 070,10 € TTC.

- Lot 8 « Couverture » à la Société SARL THOMAS d'Autun (71400) pour un montant total de 13 950 € HT soit 16 740 € TTC dont :

4 870 € HT/5 844 € TTC (solution de base)

4 300 € HT/5 160 € TTC (PSE 1)

700 € HT/ 840 € TTC (PSE 2)

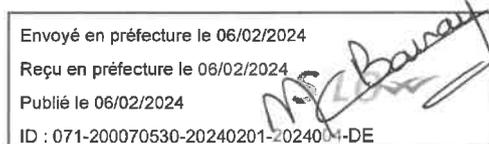
4 080 € HT/4 896 € TTC (PSE 3).

Déclarant sans suite le Lot 6 « Accessibilité » pour le motif suivant : offre infructueuse (suite à absence d'offre remise) et décide de relancer sous la forme d'une consultation à trois devis.

Décision n°142/2023 : Adoptant la modification n°2 au marché n° 2023-7 relatif aux travaux « Agrandissement et mise aux normes de la déchèterie d'Etang-sur-Arroux » Lot n° 1 « Terrassement – V.R.D – béton armé – blocs bétons – Espaces verts – Electricité » dont l'attributaire est EUROVIA BFC SAS ayant pour objet une augmentation des travaux pour un montant de 9 537,95 € HT/11 445,54 € TTC sur la Tranche Ferme soit une augmentation de + 2,27 % par rapport au montant de la modification n° 1, et une augmentation de + 2,26 % par rapport au montant initial soit un nouveau montant du marché global de : 438 938,20 € HT/ 526 725,84 € TTC pour la tranche ferme et la Tranche Optionnelle n°1.

Décision n°143/2023 : Attribuant le marché sans publicité ni mise en concurrence (suite à Procédure de Mise en Concurrence infructueuse) n° 2023-13-6 relatif aux « Travaux de réfection des deux bâtiments du centre de loisirs « Moulin du Vallon » - Lot 6 « Accessibilité » à l'Entreprise INNOVATION INTERIEUR d'EPERCIEUX SAINT PAUL (42110) pour un montant de 25 781,99 € HT soit 27 200 € TTC.

Le conseil communautaire a pris acte de ces informations.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

M. Barnay

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} FEVRIER 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Vincent CHAUVET, (à partir de la question 6), Mme Cathy NICOLAO VERDENET (jusqu'à la question n°2j), M Eric MARCHAND (à partir de la question n°2a), Mme Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Gilbert DARROUX (à partir de la question n°2a), M Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, MM Michaël GUIJO, Anatole SAGOT, délégués d'Autun, Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Pierre LABONDE, suppléant (remplaçant M François DE GUELIS), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLLOT, délégué de Charbonnat, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, MM Thierry BABOUILLARD, (à partir de la question 2a), délégué de Créot, André LHOSTE, délégué de Curgy, Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, M Nicolas JOLIVOT, suppléant (remplaçant Mme Magali ROUCH PAULIN), (jusqu'à la question n°2a), Mme Magali ROUCH PAULIN (à partir de la question n°2a), délégués de Dracy lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M René LOBET, délégué d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, Mme Anne-Marie MARILLER, déléguée de La Celle en Morvan, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Bernard JOOS, suppléant, (remplaçant M Alain d'ANGLEJAN), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Isabelle JOLY, (à partir de la question n°2a), déléguée de Monthelon, Véronique PROST, (à partir de la question n°2a), déléguée de Morlet, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, M Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Serge BOUDOT, suppléant (remplaçant Mme Andrée MENARGUEZ), délégué de Tavernay, Jean-Louis PORCHERET, (à partir de la question n°1a), délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Anatole SAGOT.

ABSENTS : M Patrick LAUFERON, Mmes Catherine LEFLOND, Monique RAUX, MM Jacques ROY, Augustin de CHAMPEAUX, Christian DELAFORGE, Jean-Louis MARTIN, Franck LEQUEU, Mme Christine CANON, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET (jusqu'à la question n°2j), Mme Cathy NICOLAO VERDENET à M Jean-Louis CORMIER (à partir de la question n°2j), M Patrick CAYEUX à Mme Francette GYBELS, Mme Sandrine GASSIER à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à Mme Céline GOUDIER POSZAWA, M Métin ALBAYRAK à M Didier DEVOUCOUX, Mme Maarje VAN VEEN à M Alain DICHANT, Mme Florence GARNIER à M Anatole SAGOT, Mme Jacqueline GENTY à M Jean-Louis PORCHERET, M Pascal POMME à Mme Françoise DURIAU, M Gérard BERGERET à M Jean-Claude LHOSTE, Mme Dominique COULON à Yannick BOUTHIERE, M Jean-François NICOLAS à M René LOBET, Mme Aurore COMBARET CLAIRE à M Emmanuel ROUCHER, M Jean-Michel PREVOTAT à Mme Catherine AMIOT, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, Gérard TREMERAY à M Norbert ESTIENNE GAUTIER.

2024/005

Objet : Approbation des Attributions de Compensation provisoires 2024.

**Rapport de Monsieur Jean-François ALUZE
Vice-Président**

Chers collègues,

Vu le rapport final élaboré par la CLECT le 8 juin 2023 pour évaluer pour les années 2023, 2024 et 2025 le montant des charges rétrocédées aux communes suite à la prise en charge par le Conseil Régional Bourgogne Franche Comté du coût des ramassages scolaires pour les élèves du 1^{er} degré sur le territoire de la CCGAM.

Vu la délibération du 19 septembre 2023 prenant acte de ce rapport final de la CLECT,

Vu l'approbation de ce rapport de la CLECT à la majorité qualifiée des communes membres de l'EPCI,

Vu la méthode de calcul retenue par la CLECT qui se base sur la convention signée le 13 décembre 2022 par la Région Bourgogne Franche-Comté et la CCGAM.

Cette convention a défini les nouvelles modalités techniques et financières de l'organisation des services de transport scolaire pour les élèves du 1^{er} degré sur le territoire de la CCGAM pour les années scolaires 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025. La Région prendra progressivement à sa charge (sur 4 années) le financement total de ces transports.

La participation de la CCGAM et de la Région seront donc réparties comme ci-dessous :

- Année scolaire 2021-2022 : 55 % pour la CCGAM et 45 % pour la Région ;
- Année scolaire 2022-2023 : 40 % pour la CCGAM et 60 % pour la Région ;
- Année scolaire 2023-2024 : 25 % pour la CCGAM et 75 % pour la Région ;
- Année scolaire 2024-2025 : prise en charge à 100 % par la Région.

Conformément à cette convention, il a alors été décidé que les communes qui versent une somme au titre des AC en lien avec le ramassage scolaire et pour lesquelles une prise en charge de la Région est accordée au titre de ces seuls ramassages scolaires, verront leur AC initiale corrigée, chaque année, au prorata de la participation de la Région.

Afin de permettre à chaque commune d'établir son budget primitif 2024, il vous est communiqué dans l'annexe jointe le montant des AC provisoires 2024.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** les montants des AC (Attributions de Compensation) provisoires 2024 pour chaque commune,
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou les Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 06/02/2024
Reçu en préfecture le 06/02/2024
Publié le 06/02/2024
ID : 071-200070530-20240201-2024005-1E




Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} FEVRIER 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Vincent CHAUVET, (à partir de la question 6), Mme Cathy NICOLAO VERDENET (jusqu'à la question n°2j), M Eric MARCHAND (à partir de la question n°2a), Mme Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Gilbert DARROUX (à partir de la question n°2a), M Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, MM Michaël GUIJO, Anatole SAGOT, délégués d'Autun, Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Pierre LABONDE, suppléant (remplaçant M François DE GUELIS), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, MM Thierry BABOUILARD, (à partir de la question 2a), délégué de Créot, André LHOSTE, délégué de Curgy, Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, M Nicolas JOLIVOT, suppléant (remplaçant Mme Magali ROUCH PAULIN), (jusqu'à la question n°2a), Mme Magali ROUCH PAULIN (à partir de la question n°2a), délégués de Dracy lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M René LOBET, délégué d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, Mme Anne-Marie MARILLER, déléguée de La Celle en Morvan, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Bernard JOOS, suppléant, (remplaçant M Alain d'ANGLEJAN), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Isabelle JOLY, (à partir de la question n°2a), déléguée de Monthelon, Véronique PROST, (à partir de la question n°2a), déléguée de Morlet, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, M Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Serge BOUDOT, suppléant (remplaçant Mme Andrée MENARGUEZ), délégué de Tavernay, Jean-Louis PORCHERET, (à partir de la question n°1a), délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Anatole SAGOT.

ABSENTS : M Patrick LAUFERON, Mmes Catherine LEFLOND, Monique RAUX, MM Jacques ROY, Augustin de CHAMPEAUX, Christian DELAFORGE, Jean-Louis MARTIN, Franck LEQUEU, Mme Christine CANON, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET (jusqu'à la question n°2j), Mme Cathy NICOLAO VERDENET à M Jean-Louis CORMIER (à partir de la question n°2j), M Patrick CAYEUX à Mme Francette GYBELS, Mme Sandrine GASSIER à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à Mme Céline GOUDIER POSZAWA, M Métin ALBAYRAK à M Didier DEVOUCOUX, Mme Maarje VAN VEEN à M Alain DICHANT, Mme Florence GARNIER à M Anatole SAGOT, Mme Jacqueline GENTY à M Jean-Louis PORCHERET, M Pascal POMME à Mme Françoise DURIAU, M Gérard BERGERET à M Jean-Claude LHOSTE, Mme Dominique COULON à Yannick BOUTHIERE, M Jean-François NICOLAS à M René LOBET, Mme Aurore COMBARET CLAIRE à M Emmanuel ROUCHER, M Jean-Michel PREVOTAT à Mme Catherine AMIOT, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, Gérard TREMERAY à M Norbert ESTIENNE GAUTIER.

2024/006

Objet : Avis pour le projet éolien de Saisy.

**Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY
Présidente**

Chers collègues,

Vu le code de l'environnement, livre V, titre 1er relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement, et titre V relatif aux dispositions particulières à certains ouvrages ou installations,

Vu le code de l'environnement, dernier alinéa de l'article R.181-2 du code de l'environnement,

Vu l'arrêté interpréfectoral N°DCL-BRENV-2023-304-1 du 31 octobre 2023, transmis à la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan le 7 novembre 2023, par lequel a été prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale, présentée par la Société « PE SAISY SAS » au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, en vue d'exploiter un parc éolien sur les communes de SAISY et AUBIGNY-LA-RONCE,

Vu que le projet envisagé qui consiste en la création d'un parc éolien de 5 éoliennes d'une hauteur de 180 mètres en bout de pale pour une puissance totale de 15 MW et de deux postes de livraison, relève de la nomenclature des installations classées,

Vu l'enquête publique, d'une durée de 34 jours consécutifs, prescrite du 18 décembre 2023 (à 9h00) au 20 janvier 2024 (à 12h00). Le siège de l'enquête étant fixé à la Mairie de SAISY,

Vu la décision N°e23000107/21 du 17 octobre 2023, au terme de laquelle le Président du Tribunal administratif de DIJON a désigné Monsieur BIDAULT Alain, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur LAMBERT Guy-Maire, en qualité de commissaire enquêteur suppléant,

Vu que l'enquête publique concerne les communes comprises dans la périmétrie d'affichage de 6 km autour de l'installation, à savoir : Saisy, Epinac, Epertully, Change, Collonge-la-Madeleine, Morlet, Saint-Gervais-sur-Couches, Sully, Aubigny-la-Ronce, Champignolles, Cormot-Vauchignon, Molinot, Nolay, Santosse, Thury, Val-Mont,

Vu que les conseils municipaux de ces communes ainsi que les conseils communautaires de la communauté de communes du Grand Autunois Morvan et de la communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud et la communauté de communes du Pays d'Arnay et Liernais sont appelés à donner leur avis sur la demande dès l'ouverture de l'enquête publique car ne seront pris en considération que les avis exprimés au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête,

Considérant que le projet développé par la société «PE SAISY SAS» consiste en l'implantation de 5 éoliennes dans les bois dits « Bois de La Forêt » sur la Commune de Saisy et « Le Bois Combillot » sur la commune d'AUBIGNY-LA-RONCE en limite avec la Commune d'EPINAC. Ce projet a un impact extrêmement important pour les communes limitrophes et les habitants de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan, notamment sur les points suivants :

1) Au niveau du cadre de vie des habitants :

- a. La hauteur disproportionnée des installations, la distance de 971 m aux habitations les plus proches du hameau de Ressille (commune d'Épinac) viendront inévitablement impacter la tranquillité des habitants. Plusieurs études montrent que les nuisances visuelles et sonores de ces installations peuvent être sources de troubles du bien-être physique et mental, du sommeil et de la santé plus globalement.

- b. L'implantation de ces 5 nouvelles éoliennes s'ajoute au parc de 7 éoliennes sur les communes de THURY et MOLINOT -autorisé mais non construit à l'heure actuelle-, elles aussi en limite avec le territoire de la CC GAM. Ce sont donc, à terme, 12 éoliennes de 165 à 180 m qui viendront « fleurir » le paysage de notre intercommunalité.

2) Au niveau environnemental :

Le projet situe dans la ZNIEFF de la Cuesta du Pays d'Epinaç. Ce site est d'intérêt régional pour ses forêts, ses prairies bocagères sèches ou humides et ses cours d'eau avec les espèces animales et végétales associées. La fiche relative à ladite ZNIEFF précise que « ces milieux très variés (cours d'eau, prés humides, milieux secs et bois) constituent des sites de nidification et d'alimentation pour une avifaune déterminante pour l'inventaire ZNIEFF à l'image :

- de l'Aigle botté, rapace d'intérêt européen, nicheur rare en Bourgogne,
- du Grand-duc d'Europe, rapace d'intérêt européen considéré comme nicheur rare en Bourgogne et connu pour nicher dans les zones de carrières ou d'affleurement rocheux naturels. »

Il est également à noter que le tunnel de Changey, propriété du Département de Saône-et-Loire, abrite 11 espèces de chauves-souris. Ce tunnel n'est situé qu'à 2kms de l'éolienne n°1 et à 1,98 kms de l'éolienne n°2 -et non à une distance de 4,72 kms comme l'indique le dossier d'étude du promoteur-. La Société d'Histoire Naturelle d'Autun – Observatoire de la faune de Bourgogne, vient confirmer ces éléments, dans le cadre de cette enquête publique. Elle conclut (cf document joint) : « au regard des risques pour la biodiversité et principalement pour les chiroptères, notre association émet un avis défavorable à l'installation de ce parc éolien »

La Ligue de la Protection des Oiseaux vient confirmer également (cf document joint) ces inquiétudes et dénonce d'ailleurs un manque d'objectivité. Elle souligne l'absence d'avis importants de la Mission Régionale d'Autorité environnementale Bourgogne Franche Comté et du Conseil National de la Protection de la Nature. En conclusion, cette association « émet un avis très défavorable à ce projet qui, s'il était mis en œuvre aurait un impact très lourd et inacceptable sur la biodiversité. »

Il est également important de souligner que ce projet s'implantera non loin de la Zone Natura 2000 FR2600998 Vallon de Canada et Barrage du Pont du Roi.

Il est à noter les interrogations formulées par Mme la Directrice départementale des territoires de Côte d'Or, en date du 1^{er} mars 2022. Ses remarques sont importantes sur la thématique « patrimoine naturel », soulignant le manque évident d'évaluation des risques de mortalité pour certaines espèces de la faune volante. Elle souligne également sur la thématique « paysage et cadre de vie », « un risque important d'atteintes à l'ensemble des éléments constituant la structure paysagère du territoire d'implantation et des lieux situés dans sa zone d'influence visuelle, qu'il s'agisse du paysage de proximité et du cadre de vie, du grand paysage ou des lieux reconnus ».

3) Sur le volet patrimonial :

a. Le projet de parc éolien se situe en visibilité directe avec le Puits Hottinguer. Ancien site d'extraction de houille construit durant les années 1870. Cet édifice est classé au titre des monuments historiques. La commune d'Epinaç œuvre depuis 2010 à sa sauvegarde et à sa valorisation et bien qu'étant un ancien édifice industriel, son architecture particulière est admirable.

b. L'impact patrimonial sera équivalent pour le Château d'EPINAC et pour le château de la Commune de SULLY. Il est rappelé par la Direction Régionale des Affaires Culturelles que l'intérêt patrimonial du château de Sully est d'ordre national. « La préservation du cadre visuel du château » est obligatoire : ce qui n'est pas le cas dans le cadre du projet déposé.

La DRAC, dans son courrier à Monsieur le Préfet de Saône et Loire (joint), du 10 août 2020 souligne les impacts inévitables sur le patrimoine, les espaces protégés et le paysage. Elle apporte un avis défavorable au projet considérant qu'il porte atteinte aux paysages et aux patrimoines locaux, tant à l'échelle du grand paysage, qu'à l'échelle de la Vallée de la Drée ou à l'échelle des coteaux d'Epinaç. Dans ce même courrier, elle souligne qu'un projet similaire sur la commune d'Aubigny-la-Ronce a été refusé par Monsieur le Préfet de Côte d'Or le 07 août 2009, pour des motifs d'atteinte au paysage et au patrimoine.

4) Sur le volet économique et touristique :

La Commune d'EPINAC est lauréate du Programme Petites Villes de Demain depuis 2021 et a signé, le 21 juillet 2023, la convention cadre avec les services de l'Etat et la Communauté de communes du Grand Autunois Morvan (CCGAM), le dispositif de financement C2R avec la Région Bourgogne Franche-Comté, puis signé la convention cadre d'Opération de Revitalisation du territoire en décembre 2023.

Un lourd programme de revitalisation vient d'être établi pour s'assurer d'un développement harmonieux et d'une dynamique forte du centre-ville d'Epinaç. L'implantation d'un parc éolien entre en totale contradiction avec cette politique publique menée par l'Etat et les collectivités.

Il en est de même sur le volet touristique. Les différents constats décrits ci-dessus, au niveau du paysage, des sites patrimoniaux remarquables portent atteintes à la dynamique touristique. Il est évident que l'image d'un parc éolien à proximité de ces sites (60 monuments historiques précise la DRAC), aux portes des climats de Bourgogne (inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO, dont certains sites sont protégés au titre du code de l'environnement, est une aberration complète.

Un vote à bulletin secret étant demandé par plus de un tiers des élus présents,

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité
(50 pour, 14 contre et 11 abstentions)**

- **DONNE** un avis **défavorable** au projet envisagé qui consiste en la création d'un parc éolien de 5 éoliennes d'une hauteur de 180 mètres en bout de pale pour une puissance totale de 15 MW et de deux postes de livraison,
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou les Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 06/02/2024
Reçu en préfecture le 06/02/2024
Publié le 06/02/2024
ID : 071-200070530-20240201-2024006-DE

Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} FEVRIER 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Vincent CHAUVET, (à partir de la question 6), Mme Cathy NICOLAO VERDENET (jusqu'à la question n°2j), M Eric MARCHAND (à partir de la question n°2a), Mme Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Gilbert DARROUX (à partir de la question n°2a), M Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, MM Michaël GUIJO, Anatole SAGOT, délégués d'Autun, Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Pierre LABONDE, suppléant (remplaçant M François DE GUELLIS), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, MM Thierry BABOUILLARD, (à partir de la question 2a), délégué de Créot, André LHOSTE, délégué de Curgy, Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, M Nicolas JOLIVOT, suppléant (remplaçant Mme Magali ROUCH PAULIN), (jusqu'à la question n°2a), Mme Magali ROUCH PAULIN (à partir de la question n°2a), délégués de Dracy lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M René LOBET, délégué d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, Mme Anne-Marie MARILLER, déléguée de La Celle en Morvan, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Bernard JOOS, suppléant, (remplaçant M Alain d'ANGLEJAN), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Isabelle JOLY, (à partir de la question n°2a), déléguée de Monthelon, Véronique PROST, (à partir de la question n°2a), déléguée de Morlet, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, M Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Serge BOUDOT, suppléant (remplaçant Mme Andrée MENARGUEZ), délégué de Tavernay, Jean-Louis PORCHERET, (à partir de la question n°1a), délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Anatole SAGOT.

ABSENTS : M Patrick LAUFERON, Mmes Catherine LEFLOND, Monique RAUX, MM Jacques ROY, Augustin de CHAMPEAUX, Christian DELAFORGE, Jean-Louis MARTIN, Franck LEQUEU, Mme Christine CANON, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNE POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET (jusqu'à la question n°2j), Mme Cathy NICOLAO VERDENET à M Jean-Louis CORMIER (à partir de la question n°2j), M Patrick CAYEUX à Mme Francette GYBELS, Mme Sandrine GASSIER à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à Mme Céline GOUDIER POSZAWA, M Métin ALBAYRAK à M Didier DEVOUCOUX, Mme Maarje VAN VEEN à M Alain DICHANT, Mme Florence GARNIER à M Anatole SAGOT, Mme Jacqueline GENTY à M Jean-Louis PORCHERET, M Pascal POMME à Mme Françoise DURIAU, M Gérard BERGERET à M Jean-Claude LHOSTE, Mme Dominique COULON à Yannick BOUTHIERE, M Jean-François NICOLAS à M René LOBET, Mme Aurore COMBARET CLAIRE à M Emmanuel ROUCHER, M Jean-Michel PREVOTAT à Mme Catherine AMIOT, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, Gérard TREMERAY à M Norbert ESTIENNE GAUTIER.

2024/007

Objet : Avenant à la convention relative à l'accueil des élèves des écoles maternelles et primaires de Couches au restaurant scolaire du collège public Louis Pergaud à Couches. Prix du repas.

**Rapport de Madame Dominique COULON
Vice-Présidente**

Chers Collègues,

Les élèves des écoles primaire et maternelle de Couches prennent leurs repas au restaurant scolaire du collège public Louis Pergaud, encadrés par du personnel communautaire, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Le collège garantit l'accueil des élèves uniquement durant la période scolaire.

Depuis le 1er février 2017, la surveillance des repas et des déplacements des élèves s'exerce sous la responsabilité exclusive des personnels désignés par la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

Les repas sont servis aux élèves au tarif fixé en Conseil d'Administration du collège avant le début de chaque année civile. Le prix du repas sera le prix du repas payé par les élèves demi-pensionnaires du collège.

Le collège reconnaîtra pour seul débiteur la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan, laquelle réglera au collège le montant des repas effectivement commandés pour les élèves dans un délai de 20 jours après la date d'émission de la facture.

La Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan se charge du recouvrement du montant des repas auprès des familles des élèves aux tarifs fixés par elle.

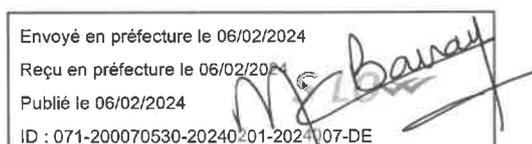
Une convention a été conclue pour trois années scolaires 2022/2023, 2023/2024 et 2024/2025. (référence délibération n°2022/096 du 12.07.2022).

Le prix actuel du repas vendu est de 3,33€.

Le conseil d'administration du collège Louis Pergaud en sa séance du 28 novembre 2023 a fixé pour l'année 2024 le prix du repas à la somme de 3,29€.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et l'unanimité,

- **APPROUVE** l'avenant à la convention relative à l'accueil des élèves des écoles maternelles et primaires de Couches au restaurant scolaire du collège public Louis Pergaud à Couches annexée au présent rapport fixant le prix du repas à la somme de 3,29 € pour l'année 2024.
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} FEVRIER 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Vincent CHAUVET, (à partir de la question 6), Mme Cathy NICOLAO VERDENET (jusqu'à la question n°2j), M Eric MARCHAND (à partir de la question n°2a), Mme Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Gilbert DARROUX (à partir de la question n°2a), M Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, MM Michaël GUIJO, Anatole SAGOT, délégués d'Autun, Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Pierre LABONDE, suppléant (remplaçant M François DE GUELIS), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, MM Thierry BABOUILLARD, (à partir de la question 2a), délégué de Créot, André LHOSTE, délégué de Curgy, Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, M Nicolas JOLIVOT, suppléant (remplaçant Mme Magali ROUCH PAULIN), (jusqu'à la question n°2a), Mme Magali ROUCH PAULIN (à partir de la question n°2a), délégués de Dracy lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M René LOBET, délégué d'Epinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Etang sur Arroux, Mme Anne-Marie MARILLER, déléguée de La Celle en Morvan, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Bernard JOOS, suppléant, (remplaçant M Alain d'ANGLEJAN), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Isabelle JOLY, (à partir de la question n°2a), déléguée de Monthelon, Véronique PROST, (à partir de la question n°2a), déléguée de Morlet, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, M Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Serge BOUDOT, suppléant (remplaçant Mme Andrée MENARGUEZ), délégué de Tavernay, Jean-Louis PORCHERET, (à partir de la question n°1a), délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Anatole SAGOT.

ABSENTS : M Patrick LAUFERON, Mmes Catherine LEFLOND, Monique RAUX, MM Jacques ROY, Augustin de CHAMPEAUX, Christian DELAFORGE, Jean-Louis MARTIN, Franck LEQUEU, Mme Christine CANON, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET (jusqu'à la question n°2j), Mme Cathy NICOLAO VERDENET à M Jean-Louis CORMIER (à partir de la question n°2j), M Patrick CAYEUX à Mme Francette GYBELS, Mme Sandrine GASSIER à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à Mme Céline GOUDIER POSZAWA, M Métin ALBAYRAK à M Didier DEVOUCOUX, Mme Maarje VAN VEEN à M Alain DICHANT, Mme Florence GARNIER à M Anatole SAGOT, Mme Jacqueline GENTY à M Jean-Louis PORCHERET, M Pascal POMME à Mme Françoise DURIAU, M Gérard BERGERET à M Jean-Claude LHOSTE, Mme Dominique COULON à Yannick BOUTHIERE, M Jean-François NICOLAS à M René LOBET, Mme Aurore COMBARET CLAIRE à M Emmanuel ROUCHER, M Jean-Michel PREVOTAT à Mme Catherine AMIOT, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, Gérard TREMERAY à M Norbert ESTIENNE GAUTIER.

2024/008

Objet : Modification du marché public de transport des élèves sur le temps méridien à EPINAC.

**Rapport de Madame Dominique COULON
Vice-présidente**

Chers collègues,

Un marché de transport des élèves sur le temps méridien a été passé en 2021, d'une durée d'un an reconductible pour une durée maximale de quatre ans. Le lot n° 2 consiste en un transport des élèves des écoles maternelle et élémentaire d'Epinaç vers le restaurant scolaire du domaine du Curier. Actuellement ce transport est constitué d'une navette pour les enfants de maternelle et de deux navettes pour les enfants de l'école élémentaire. La société attributaire est la SASU Prêt à Partir (58600 Fourchambault).

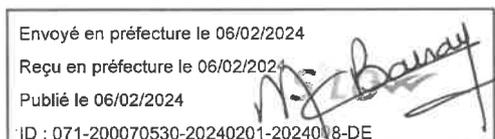
L'effectif des enfants bénéficiant de la restauration scolaire est en augmentation. Il est proposé d'adopter un avenant au marché afin de pouvoir bénéficier d'une navette supplémentaire sur le temps méridien, dont le fonctionnement serait déclenché à la demande expresse de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan en fonction du nombre d'enfants qui doivent être transportés.

Le prix journalier d'une navette supplémentaire est de 22 € HT par jour et représenterait une augmentation maximale de 4 620 € HT soit 8,4 % du marché.

La commission d'appel d'offres réunie le 18 janvier 2024 a rendu un avis favorable à cette modification.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **APPROUVE** la modification n° 1 du lot n° 2 du marché de transport des élèves sur le temps méridien « navette cantine des écoles d'Epinaç vers le domaine du Curier », consistant en une navette supplémentaire de transport d'enfants sur le temps méridien pour un montant unitaire de 22 € HT,
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.



M. Barnay
Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} FEVRIER 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Vincent CHAUVET, (à partir de la question 6), Mme Cathy NICOLAO VERDENET (jusqu'à la question n°2j), M Eric MARCHAND (à partir de la question n°2a), Mme Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Gilbert DARROUX (à partir de la question n°2a), M Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, MM Michaël GUIJO, Anatole SAGOT, délégués d'Autun, Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Pierre LABONDE, suppléant (remplaçant M François DE GUELIS), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, MM Thierry BABOUILLARD, (à partir de la question 2a), délégué de Créot, André LHOSTE, délégué de Curgy, Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, M Nicolas JOLIVOT, suppléant (remplaçant Mme Magali ROUCH PAULIN), (jusqu'à la question n°2a), Mme Magali ROUCH PAULIN (à partir de la question n°2a), délégués de Dracy lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M René LOBET, délégué d'Epinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Etang sur Arroux, Mme Anne-Marie MARILLER, déléguée de La Celle en Morvan, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Bernard JOOS, suppléant, (remplaçant M Alain d'ANGLEJAN), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Evêque, Isabelle JOLY, (à partir de la question n°2a), déléguée de Monthelon, Véronique PROST, (à partir de la question n°2a), déléguée de Morlet, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, M Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Serge BOUDOT, suppléant (remplaçant Mme Andrée MENARGUEZ), délégué de Tavernay, Jean-Louis PORCHERET, (à partir de la question n°1a), délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Anatole SAGOT.

ABSENTS : M Patrick LAUFERON, Mmes Catherine LEFLOND, Monique RAUX, MM Jacques ROY, Augustin de CHAMPEAUX, Christian DELAFORGE, Jean-Louis MARTIN, Franck LEQUEU, Mme Christine CANON, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNE POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET (jusqu'à la question n°2j), Mme Cathy NICOLAO VERDENET à M Jean-Louis CORMIER (à partir de la question n°2j), M Patrick CAYEUX à Mme Francette GYBELS, Mme Sandrine GASSIER à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à Mme Céline GOUDIER POSZAWA, M Métin ALBAYRAK à M Didier DEVOUCOUX, Mme Maarje VAN VEEN à M Alain DICHANT, Mme Florence GARNIER à M Anatole SAGOT, Mme Jacqueline GENTY à M Jean-Louis PORCHERET, M Pascal POMME à Mme Françoise DURIAU, M Gérard BERGERET à M Jean-Claude LHOSTE, Mme Dominique COULON à Yannick BOUTHIERE, M Jean-François NICOLAS à M René LOBET, Mme Aurore COMBARET CLAIRE à M Emmanuel ROUCHER, M Jean-Michel PREVOTAT à Mme Catherine AMIOT, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, Gérard TREMERAY à M Norbert ESTIENNE GAUTIER.

2024/009

Objet : Organisation du temps scolaire.

**Rapport de Madame Dominique COULON,
Vice-présidente**

Chers Collègues,

Vu le point III de l'article D 521-12 du Code de l'éducation,

La commune ou l'EPCI qui dispose de la compétence relative au fonctionnement des écoles doit renouveler la procédure relative à l'organisation de la semaine scolaire au plus tard tous les 3 ans.

Pour rappel, après une large consultation des différents acteurs sur l'organisation de la semaine scolaire à l'automne 2017 (enseignants, familles, conseils d'écoles), la CCGAM avait délibéré le 25 janvier 2018 pour bénéficier de la dérogation permettant de revenir à la semaine de 4 jours d'école dans l'ensemble des écoles du territoire communautaire.

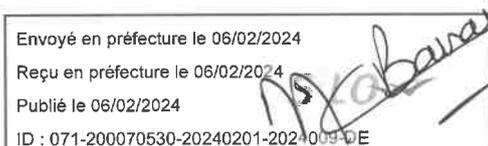
Le 31 mars 2021, le conseil communautaire s'était à nouveau prononcé en faveur du maintien de l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours et l'ensemble des conseils d'école y étaient également favorables.

Les conseils d'école se prononceront lors de leur 2^e réunion (courant février-mars) 2024 mais aucune école ne s'est manifestée pour remettre en question la demande de dérogation organisant la semaine sur 4 jours.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le renouvellement de la demande de dérogation à l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours (soit une répartition des heures d'enseignement hebdomadaire sur 8 demi-journées) à compter de la rentrée de septembre 2024.

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} FEVRIER 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Vincent CHAUVET, (à partir de la question 6), Mme Cathy NICOLAO VERDENET (jusqu'à la question n°2j), M Eric MARCHAND (à partir de la question n°2a), Mme Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Gilbert DARROUX (à partir de la question n°2a), M Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, MM Michaël GUIJO, Anatole SAGOT, délégués d'Autun, Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Pierre LABONDE, suppléant (remplaçant M François DE GUELIS), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, MM Thierry BABOUILARD, (à partir de la question 2a), délégué de Créot, André LHOSTE, délégué de Curgy, Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, M Nicolas JOLIVOT, suppléant (remplaçant Mme Magali ROUCH PAULIN), (jusqu'à la question n°2a), Mme Magali ROUCH PAULIN (à partir de la question n°2a), délégués de Dracy lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M René LOBET, délégué d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, Mme Anne-Marie MARILLER, déléguée de La Celle en Morvan, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Bernard JOOS, suppléant, (remplaçant M Alain d'ANGLEJAN), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Isabelle JOLY, (à partir de la question n°2a), déléguée de Monthelon, Véronique PROST, (à partir de la question n°2a), déléguée de Morlet, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, M Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Serge BOUDOT, suppléant (remplaçant Mme Andrée MENARGUEZ), délégué de Tavernay, Jean-Louis PORCHERET, (à partir de la question n°1a), délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Anatole SAGOT.

ABSENTS : M Patrick LAUFERON, Mmes Catherine LEFLOND, Monique RAUX, MM Jacques ROY, Augustin de CHAMPEAUX, Christian DELAFORGE, Jean-Louis MARTIN, Franck LEQUEU, Mme Christine CANON, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET (jusqu'à la question n°2j), Mme Cathy NICOLAO VERDENET à M Jean-Louis CORMIER (à partir de la question n°2j), M Patrick CAYEUX à Mme Francette GYBELS, Mme Sandrine GASSIER à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à Mme Céline GOUDIER POSZAWA, M Métin ALBAYRAK à M Didier DEVOUCOUX, Mme Maarje VAN VEEN à M Alain DICHANT, Mme Florence GARNIER à M Anatole SAGOT, Mme Jacqueline GENTY à M Jean-Louis PORCHERET, M Pascal POMME à Mme Françoise DURIAU, M Gérard BERGERET à M Jean-Claude LHOSTE, Mme Dominique COULON à Yannick BOUTHIERE, M Jean-François NICOLAS à M René LOBET, Mme Aurore COMBARET CLAIRE à M Emmanuel ROUCHER, M Jean-Michel PREVOTAT à Mme Catherine AMIOT, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, Gérard TREMERAY à M Norbert ESTIENNE GAUTIER.

2024/010

Objet : Association « Restaurant Scolaire de Mesvres » : versement d'une subvention.

**Rapport de Madame Dominique COULON
Vice-Présidente**

Chers Collègues,

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2010 selon lequel « l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil défini par décret, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée »;

Vu l'article 1° du décret n°2001-495 du 6 juin 2001 qui définit le seuil précité à 23 000€

La communauté de communes du Grand Autunois-Morvan, statutairement compétente pour l'organisation de la "restauration collective", reconnaît à l'association « Restaurant Scolaire de Mesvres » la mission d'assurer la gestion de la cantine scolaire de Mesvres.

L'association, dans le cadre de cette mission, assure et prend la pleine responsabilité de la confection des repas et la gestion du service de repas au bénéfice des élèves inscrits dans les écoles de Mesvres tous les jours scolaires.

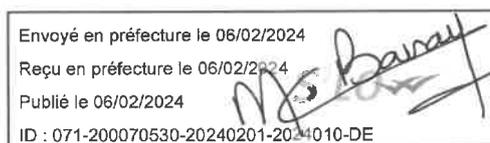
Compte tenu de l'importance que présente cette mission, la communauté de communes du Grand Autunois-Morvan a décidé d'en faciliter la réalisation par l'attribution de moyens techniques et/ou financiers par le biais d'une convention.

Le conseil communautaire par délibération n°2020/165 en date du 15 décembre 2020 a approuvé la convention pour l'organisation de la restauration scolaire au bénéfice des enfants scolarisés dans les écoles de la commune de Mesvres qui s'applique depuis le 1^{er} janvier 2021.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE le versement d'un acompte de 3 300€ à l'association « Restaurant Scolaire de Mesvres » sur la subvention 2024 qui sera fixée lors du vote du budget 2024.

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} FEVRIER 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Vincent CHAUVET, (à partir de la question 6), Mme Cathy NICOLAO VERDENET (jusqu'à la question n°2j), M Eric MARCHAND (à partir de la question n°2a), Mme Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Gilbert DARROUX (à partir de la question n°2a), M Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, MM Michaël GUIJO, Anatole SAGOT, délégués d'Autun, Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Pierre LABONDE, suppléant (remplaçant M François DE GUELIS), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, MM Thierry BABOUILARD, (à partir de la question 2a), délégué de Créot, André LHOSTE, délégué de Curgy, Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, M Nicolas JOLIVOT, suppléant (remplaçant Mme Magali ROUCH PAULIN), (jusqu'à la question n°2a), Mme Magali ROUCH PAULIN (à partir de la question n°2a), délégués de Dracy lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M René LOBET, délégué d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, Mme Anne-Marie MARILLER, déléguée de La Celle en Morvan, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Bernard JOOS, suppléant, (remplaçant M Alain d'ANGLEJAN), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Isabelle JOLY, (à partir de la question n°2a), déléguée de Monthelon, Véronique PROST, (à partir de la question n°2a), déléguée de Morlet, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, M Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Serge BOUDOT, suppléant (remplaçant Mme Andrée MENARGUEZ), délégué de Tavernay, Jean-Louis PORCHERET, (à partir de la question n°1a), délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Anatole SAGOT.

ABSENTS : M Patrick LAUFERON, Mmes Catherine LEFLOND, Monique RAUX, MM Jacques ROY, Augustin de CHAMPEAUX, Christian DELAFORGE, Jean-Louis MARTIN, Franck LEQUEU, Mme Christine CANON, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET (jusqu'à la question n°2j), Mme Cathy NICOLAO VERDENET à M Jean-Louis CORMIER (à partir de la question n°2j), M Patrick CAYEUX à Mme Francette GYBELS, Mme Sandrine GASSIER à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à Mme Céline GOUDIER POSZAWA, M Métin ALBAYRAK à M Didier DEVOUCOUX, Mme Maarje VAN VEEN à M Alain DICHANT, Mme Florence GARNIER à M Anatole SAGOT, Mme Jacqueline GENTY à M Jean-Louis PORCHERET, M Pascal POMME à Mme Françoise DURIAU, M Gérard BERGERET à M Jean-Claude LHOSTE, Mme Dominique COULON à Yannick BOUTHIERE, M Jean-François NICOLAS à M René LOBET, Mme Aurore COMBARET CLAIRE à M Emmanuel ROUCHER, M Jean-Michel PREVOTAT à Mme Catherine AMIOT, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, Gérard TREMERAY à M Norbert ESTIENNE GAUTIER.

2024/011

Objet : Convention avec la Maison du Patrimoine Oral de Bourgogne.

**Rapport de Madame Anne-Marie DUCREUX,
Vice-présidente,**

Chers Collègues,

La CCGAM, dans le cadre de ses statuts, adhère et soutien l'association Maison du Patrimoine Oral de Bourgogne.

Dans le cadre des savoir-faire et des compétences scientifiques et méthodologiques développées par la MPOB et dans le respect du code éthique que celle-ci s'impose, la CCGAM confiera à l'association des missions de recherche-action ayant trait :

- à la mixité sociale et à l'intégration des populations étrangères, en lien avec la Direction de la Cohésion Sociale et Urbaine (DCSU) de la Ville d'Autun ;
- à l'héritage de la guerre d'Algérie dans le cadre de demandes explicitées par les habitants de divers communes (Roussillon-en-Morvan, La Petite Verrière, Autun, Epinac, Autun, etc.)
- et à tout autre sujet qui intéresserait les deux parties.

Dès 2009, la CCGAM a soutenu l'acquisition d'un fonds d'ouvrages spécialisés sur les langues régionales, l'oralité et le patrimoine culturel immatériel en complément des fonds de l'association. Le fonds documentaire ainsi constitué est unique en Bourgogne.

Afin de valoriser et d'enrichir ce fonds, la CCGAM poursuivra son soutien à l'acquisition pour un montant de 700€ par an. Si nécessaire, l'association pourra procéder à l'acquisition des documents via internet si ceux-ci ne sont pas disponibles ailleurs. La CCGAM remboursera l'association par mandat administratif sur présentation d'une facture détaillée. Dans tous les cas, la CCGAM reste propriétaire de tous les documents acquis. Un inventaire des ouvrages de la CCGAM est tenu à jour par l'association et sera transmis chaque année à la CCGAM.

Afin de soutenir la gestion et l'utilisation de ce fonds pour les habitants et les professionnels du territoire, la CCGAM assumera à ce titre, *pour les années 2024-2025-2026*, les salaires et charges liés à une personne qui assurera une permanence de 7h par semaine.

L'équipement mobilier n'est pas adapté aux documents et aux usages de cette bibliothèque spécialisée. Un projet d'implantation d'équipement spécialisé a été réalisé par l'association. La CCGAM portera ce projet d'investissement de 15.000€, en mettant en œuvre une demande d'aide à l'équipement auprès des services de l'état. L'engagement de la CCGAM dans cet investissement ne pourra dépasser 7.500€.

Dans les activités liées aux thématiques et à l'exploitation des fonds documentaires, l'association développera l'accueil d'étudiants et d'artistes en résidence sur le territoire (un à deux projets par année). Dans le cadre d'actions concertées, la CCGAM sera un partenaire privilégié, elle accompagnera techniquement, autant que possible, l'association dans la mise en œuvre de ces projets : hébergement, logistique, diffusion, réseau de partenaires.

L'association réalise des interventions et projets pédagogiques « patrimoine oral » sur site (à Anost) et dans les classes. Les écoles du territoire sont les premières concernées du fait de la proximité. La CCGAM soutiendra la diffusion de cette information auprès des écoles du territoire.

En contrepartie, l'association s'engage à :

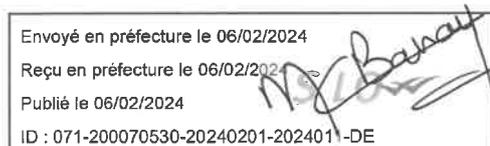
- Assurer l'accès à la salle de documentation de la Maison du Patrimoine Oral de Bourgogne pour les usagers de la bibliothèque, comme espace de lecture et de consultation ;
- Faciliter l'accès au centre de ressources documentaires, aux équipements de numérisation, aux salles d'exposition, aux animations et aux interventions dans le cadre d'actions concertées, en particulier avec la bibliothèque intercommunale, le conservatoire de musique et le réseau "Bouger en Autunois Morvan (BAM) dans le cadre de son dispositif d'itinérance culturelle ;
- Assurer, sur demande, un accompagnement méthodologique par an d'une recherche-action par un étudiant en master 2 sur le territoire du Grand Autunois Morvan ;
- Informer la CCGAM des interventions pédagogiques que l'association propose. Faire bénéficier les écoles du territoire de la communauté de commune d'un tarif préférentiel. Sur demande, assurer une intervention pédagogique gratuite par an pour le RPI Anost-Cussy.

*Messieurs Jean-Louis LAURENT, Louis BASDEVANT,
Mesdames Anne-Marie DUCREUX et Catherine AMIOT, ne prenant pas part au vote,*

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE la signature de la convention avec la Maison du Patrimoine Oral de Bourgogne.

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des vice-présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.



M. Barnay

Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} FEVRIER 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Vincent CHAUVET, (à partir de la question 6), Mme Cathy NICOLAO VERDENET (jusqu'à la question n°2j), M Eric MARCHAND (à partir de la question n°2a), Mme Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Gilbert DARROUX (à partir de la question n°2a), M Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, MM Michaël GUIJO, Anatole SAGOT, délégués d'Autun, Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Pierre LABONDE, suppléant (remplaçant M François DE GUELIS), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, MM Thierry BABOUILLARD, (à partir de la question 2a), délégué de Créot, André LHOSTE, délégué de Curgy, Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, M Nicolas JOLIVOT, suppléant (remplaçant Mme Magali ROUCH PAULIN), (jusqu'à la question n°2a), Mme Magali ROUCH PAULIN (à partir de la question n°2a), délégués de Dracy lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M René LOBET, délégué d'Epinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Etang sur Arroux, Mme Anne-Marie MARILLER, déléguée de La Celle en Morvan, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Bernard JOOS, suppléant, (remplaçant M Alain d'ANGLEJAN), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Isabelle JOLY, (à partir de la question n°2a), déléguée de Monthelon, Véronique PROST, (à partir de la question n°2a), déléguée de Morlet, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, M Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Serge BOUDOT, suppléant (remplaçant Mme Andrée MENARGUEZ), délégué de Tavernay, Jean-Louis PORCHERET, (à partir de la question n°1a), délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Anatole SAGOT.

ABSENTS : M Patrick LAUFERON, Mmes Catherine LEFLOND, Monique RAUX, MM Jacques ROY, Augustin de CHAMPEAUX, Christian DELAFORGE, Jean-Louis MARTIN, Franck LEQUEU, Mme Christine CANON, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNE POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET (jusqu'à la question n°2j), Mme Cathy NICOLAO VERDENET à M Jean-Louis CORMIER (à partir de la question n°2j), M Patrick CAYEUX à Mme Francette GYBELS, Mme Sandrine GASSIER à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à Mme Céline GOUDIER POSZAWA, M Métin ALBAYRAK à M Didier DEVOUCOUX, Mme Maarje VAN VEEN à M Alain DICHANT, Mme Florence GARNIER à M Anatole SAGOT, Mme Jacqueline GENTY à M Jean-Louis PORCHERET, M Pascal POMME à Mme Françoise DURIAU, M Gérard BERGERET à M Jean-Claude LHOSTE, Mme Dominique COULON à Yannick BOUTHIERE, M Jean-François NICOLAS à M René LOBET, Mme Aurore COMBARET CLAIRE à M Emmanuel ROUCHER, M Jean-Michel PREVOTAT à Mme Catherine AMIOT, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, Gérard TREMERAY à M Norbert ESTIENNE GAUTIER.

2024/012

Objet : Contrat relatif à la prise en charge des déchets d'éléments d'ameublement collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets pour la période 2024-2029.

**Rapport de Monsieur Dominique COMMEAU,
Vice-Président**

Chers Collègues,

En application de l'article L. 541-10-6 du code de l'environnement mettant en œuvre le principe de la responsabilité élargie des producteurs pour les éléments d'ameublement, la prévention et la gestion des déchets d'éléments d'ameublement (DEA) doivent être assurée par les metteurs sur le marché. Ces derniers doivent s'organiser soit par la mise en place d'un système individuel, soit collectivement au sein d'un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics, sur la base d'un cahier des charges venant définir réglementairement les objectifs et modalités de la filière.

Le nouveau cahier des charges de la filière à responsabilité élargie des producteurs d'éléments d'ameublement adopté par l'arrêté interministériel du 12/10/2023, publié le 18/10/2023 fixe de nouveaux objectifs de taux de collecte séparée de 45% en 2024 à 51% en 2028 (en proportion des quantités mises sur le marché), de taux de valorisation des DEA collectés séparément de 90% en 2024 à 94% en 2028 et de taux de recyclage de 51% en 2024 à 55% en 2028 pour la nouvelle période (2024-2029).

Il fixe les barèmes de soutiens pour la collecte séparée et non séparée.

Ecomaison, Valdelia et Valobat ont fait acte de candidature à l'agrément.

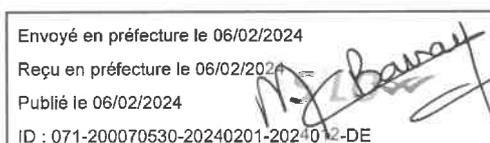
Il est proposé aux collectivités et à leurs groupements de conclure un nouveau contrat : le Contrat relatif à la prise en charge des déchets d'éléments d'ameublement collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets pour la période 2024-2029 avec les éco-organismes lorsqu'ils seront agréés.

Le Contrat a pour objet de définir les modalités opérationnelles et financières de la prise en charge par les éco-organismes précités, de la gestion des DEA collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets (SPGD), ainsi que des soutiens relatifs aux actions en faveur du réemploi des éléments d'ameublement et de la communication.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

APPROUVE le contrat relatif aux DEA entre la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan et Ecomaison,

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} FEVRIER 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Vincent CHAUVET, (à partir de la question 6), Mme Cathy NICOLAO VERDENET (jusqu'à la question n°2j), M Eric MARCHAND (à partir de la question n°2a), Mme Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Gilbert DARROUX (à partir de la question n°2a), M Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, MM Michaël GUIJO, Anatole SAGOT, délégués d'Autun, Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Pierre LABONDE, suppléant (remplaçant M François DE GUELIS), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, MM Thierry BABOUILARD, (à partir de la question 2a), délégué de Créot, André LHOSTE, délégué de Curgy, Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, M Nicolas JOLIVOT, suppléant (remplaçant Mme Magali ROUCH PAULIN), (jusqu'à la question n°2a), Mme Magali ROUCH PAULIN (à partir de la question n°2a), délégués de Dracy lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M René LOBET, délégué d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, Mme Anne-Marie MARILLER, déléguée de La Celle en Morvan, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Bernard JOOS, suppléant, (remplaçant M Alain d'ANGLEJAN), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Isabelle JOLY, (à partir de la question n°2a), déléguée de Monthelon, Véronique PROST, (à partir de la question n°2a), déléguée de Morlet, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, M Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Serge BOUDOT, suppléant (remplaçant Mme Andrée MENARGUEZ), délégué de Tavernay, Jean-Louis PORCHERET, (à partir de la question n°1a), délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Anatole SAGOT.

ABSENTS : M Patrick LAUFERON, Mmes Catherine LEFLOND, Monique RAUX, MM Jacques ROY, Augustin de CHAMPEAUX, Christian DELAFORGE, Jean-Louis MARTIN, Franck LEQUEU, Mme Christine CANON, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET (jusqu'à la question n°2j), Mme Cathy NICOLAO VERDENET à M Jean-Louis CORMIER (à partir de la question n°2j), M Patrick CAYEUX à Mme Francette GYBELS, Mme Sandrine GASSIER à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à Mme Céline GOUDIER POSZAWA, M Métin ALBAYRAK à M Didier DEVOUCOUX, Mme Maarje VAN VEEN à M Alain DICHANT, Mme Florence GARNIER à M Anatole SAGOT, Mme Jacqueline GENTY à M Jean-Louis PORCHERET, M Pascal POMME à Mme Françoise DURIAU, M Gérard BERGERET à M Jean-Claude LHOSTE, Mme Dominique COULON à Yannick BOUTHIERE, M Jean-François NICOLAS à M René LOBET, Mme Aurore COMBARET CLAIRE à M Emmanuel ROUCHER, M Jean-Michel PREVOTAT à Mme Catherine AMIOT, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, Gérard TREMERAY à M Norbert ESTIENNE GAUTIER.

2024/013

Objet : Approbation de la convention avec l'établissement McDonald's d'Autun pour la collecte et le traitement des déchets ménagers assimilés.

**Rapport de Monsieur Dominique COMMEAU,
Vice-président**

Chers collègues,

Le 7 février 2023, la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan avait approuvé une convention avec l'enseigne McDonald's pour la collecte et le traitement de leurs déchets hors fermentescibles. Cette convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2023.

Une nouvelle convention est donc présentée, prenant en compte l'actualisation des coûts de collecte et traitement ainsi que la variation des tonnages.

Les collectes de tri sélectif se poursuivront donc sur l'année 2024, prenant également en compte les évolutions liées à l'extension des consignes de tri.

Ainsi, pour le tri, il est proposé un passage hebdomadaire selon le calendrier prédéfini. Concernant le flux des ordures ménagères hors fermentescibles, deux collectes par semaines ont été définies.

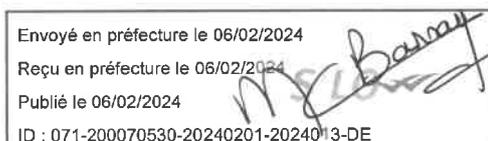
Une redevance annuelle de 4 646.20 € est demandée à l'établissement pour la collecte et le traitement des ordures ménagères et du tri sélectif. Cette redevance prend en compte le coût du service rendu auquel a été déduit le montant de la TEOM perçu.

Cette convention est consentie pour une durée d'un 1 an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la convention entre la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan et l'établissement McDonald's d'Autun pour la collecte et le traitement des déchets ménagers assimilés

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} FEVRIER 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Vincent CHAUVET, (à partir de la question 6), Mme Cathy NICOLAO VERDENET (jusqu'à la question n°2j), M Eric MARCHAND (à partir de la question n°2a), Mme Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Gilbert DARROUX (à partir de la question n°2a), M Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, MM Michaël GUIJO, Anatole SAGOT, délégués d'Autun, Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Pierre LABONDE, suppléant (remplaçant M François DE GUELLIS), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, MM Thierry BABOUILARD, (à partir de la question 2a), délégué de Créot, André LHOSTE, délégué de Curgy, Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, M Nicolas JOLIVOT, suppléant (remplaçant Mme Magali ROUCH PAULIN), (jusqu'à la question n°2a), Mme Magali ROUCH PAULIN (à partir de la question n°2a), délégués de Dracy lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M René LOBET, délégué d'Epinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Etang sur Arroux, Mme Anne-Marie MARILLER, déléguée de La Celle en Morvan, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Bernard JOOS, suppléant, (remplaçant M Alain d'ANGLEJAN), délégué de La Cornelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Evêque, Isabelle JOLY, (à partir de la question n°2a), déléguée de Monthelon, Véronique PROST, (à partir de la question n°2a), déléguée de Morlet, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, M Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Serge BOUDOT, suppléant (remplaçant Mme Andrée MENARGUEZ), délégué de Tavernay, Jean-Louis PORCHERET, (à partir de la question n°1a), délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Anatole SAGOT.

ABSENTS : M Patrick LAUFERON, Mmes Catherine LEFLOND, Monique RAUX, MM Jacques ROY, Augustin de CHAMPEAUX, Christian DELAFORGE, Jean-Louis MARTIN, Franck LEQUEU, Mme Christine CANON, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNE POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET (jusqu'à la question n°2j), Mme Cathy NICOLAO VERDENET à M Jean-Louis CORMIER (à partir de la question n°2j), M Patrick CAYEUX à Mme Francette GYBELS, Mme Sandrine GASSIER à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à Mme Céline GOUDIER POSZAWA, M Métin ALBAYRAK à M Didier DEVOUCOUX, Mme Maarje VAN VEEN à M Alain DICHANT, Mme Florence GARNIER à M Anatole SAGOT, Mme Jacqueline GENTY à M Jean-Louis PORCHERET, M Pascal POMME à Mme Françoise DURIAU, M Gérard BERGERET à M Jean-Claude LHOSTE, Mme Dominique COULON à Yannick BOUTHIERE, M Jean-François NICOLAS à M René LOBET, Mme Aurore COMBARET CLAIRE à M Emmanuel ROUCHER, M Jean-Michel PREVOTAT à Mme Catherine AMIOT, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, Gérard TREMERAY à M Norbert ESTIENNE GAUTIER.

2024/014

Objet : Approbation des nouvelles conventions avec le Ministère des Armées et la société Elior pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés du collège et lycée militaire.

**Rapport de Monsieur Dominique COMMEAU,
Vice-président**

Chers collègues,

Depuis de nombreuses années, la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan assure la collecte et le traitement des déchets ménagers des établissements militaires d'Autun (collège militaire caserne Changarnier et le lycée militaire quartier Gangloff). Depuis août 2022, le ministère des Armées a fait le choix de concéder la gestion de la partie restauration des deux établissements à l'Economat des Armées qui sous-traite cette partie à la société Elior.

Une convention définissant les modalités matérielles et financières avait été définie jusqu'au 31 décembre 2023 avec la société Elior. La société Elior souhaitant poursuivre le service rendu, une nouvelle convention couvrant l'année 2024 doit également être réalisée. Le montant de la redevance qui sera versée à la Communauté de Communes pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 sera de 50 628.60 €, répartis en quatre paiements distincts.

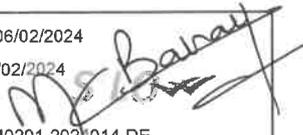
En parallèle à la convention contractualisée avec la société Elior pour la partie restauration des établissements, il convient donc de renouveler la convention avec le ministère des Armées pour la collecte hors fermentescibles. Celle-ci arrivait à terme le 31 décembre 2023. Pour l'année 2024, la redevance proposée est de 10 155.45 €, répartie en quatre paiements.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant et les nouvelles conventions entre la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan, la société Elior et le ministère des Armées,

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 06/02/2024
Reçu en préfecture le 06/02/2024
Publié le 06/02/2024
ID : 071-200070530-20240201-2024014-DE




Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} FEVRIER 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Vincent CHAUVET, (à partir de la question 6), Mme Cathy NICOLAO VERDENET (jusqu'à la question n°2j), M Eric MARCHAND (à partir de la question n°2a), Mme Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Gilbert DARROUX (à partir de la question n°2a), M Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, MM Michaël GUIJO, Anatole SAGOT, délégués d'Autun, Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Pierre LABONDE, suppléant (remplaçant M François DE GUELLIS), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, MM Thierry BABOUILARD, (à partir de la question 2a), délégué de Créot, André LHOSTE, délégué de Curgy, Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, M Nicolas JOLIVOT, suppléant (remplaçant Mme Magali ROUCH PAULIN), (jusqu'à la question n°2a), Mme Magali ROUCH PAULIN (à partir de la question n°2a), délégués de Dracy lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M René LOBET, délégué d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, Mme Anne-Marie MARILLER, déléguée de La Celle en Morvan, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Bernard JOOS, suppléant, (remplaçant M Alain d'ANGLEJAN), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Isabelle JOLY, (à partir de la question n°2a), déléguée de Monthelon, Véronique PROST, (à partir de la question n°2a), déléguée de Morlet, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, M Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Serge BOUDOT, suppléant (remplaçant Mme Andrée MENARGUEZ), délégué de Tavernay, Jean-Louis PORCHERET, (à partir de la question n°1a), délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Anatole SAGOT.

ABSENTS : M Patrick LAUFERON, Mmes Catherine LEFLOND, Monique RAUX, MM Jacques ROY, Augustin de CHAMPEAUX, Christian DELAFORGE, Jean-Louis MARTIN, Franck LEQUEU, Mme Christine CANON, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET (jusqu'à la question n°2j), Mme Cathy NICOLAO VERDENET à M Jean-Louis CORMIER (à partir de la question n°2j), M Patrick CAYEUX à Mme Francette GYBELS, Mme Sandrine GASSIER à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à Mme Céline GOUDIER POSZAWA, M Métin ALBAYRAK à M Didier DEVOUCOUX, Mme Maarje VAN VEEN à M Alain DICHANT, Mme Florence GARNIER à M Anatole SAGOT, Mme Jacqueline GENTY à M Jean-Louis PORCHERET, M Pascal POMME à Mme Françoise DURIAU; M Gérard BERGERET à M Jean-Claude LHOSTE, Mme Dominique COULON à Yannick BOUTHIERE, M Jean-François NICOLAS à M René LOBET, Mme Aurore COMBARET CLAIRE à M Emmanuel ROUCHER, M Jean-Michel PREVOTAT à Mme Catherine AMIOT, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, Gérard TREMERAY à M Norbert ESTIENNE GAUTIER.

2024/015

Objet : Recrutement d'un vacataire pour la médecine du travail.

**Rapport de Monsieur Emile LECONTE,
Vice-président,**

Chers Collègues,

Conformément aux termes des articles L.812-3 et suivants du CGCT, les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive soit en créant leur propre service, ou en adhérant à un service commun à plusieurs employeurs publics ou au service créé par le centre de gestion.

Le service de médecine préventive mentionné à l'article L. 812-3 a pour mission d'éviter toute altération de l'état de santé des agents territoriaux du fait de leur travail, notamment en surveillant leur état de santé, les conditions d'hygiène du travail ainsi que les risques de contagion.

A cet effet, les agents font l'objet d'une surveillance médicale et sont soumis :

- 1° A un examen médical au moment de leur recrutement ;
- 2° A un examen médical périodique.

Conformément à l'article L.313-1 du CGCT, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Considérant que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires.

Considérant que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- rémunération attachée à l'acte.

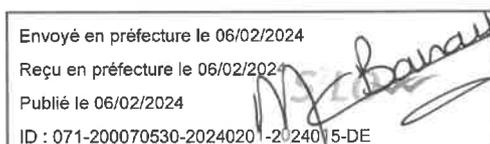
Considérant que les examens médicaux remplissent les 3 conditions.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE le recrutement de vacataires au service de la médecine du travail pour effectuer des examens médicaux au moment du recrutement ou périodiques.

FIXE le tarif de chaque vacation sur la base d'un forfait brut de 700€ bruts pour une journée de vacation.

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} FEVRIER 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Vincent CHAUVET, (à partir de la question 6), Mme Cathy NICOLAO VERDENET (jusqu'à la question n°2j), M Eric MARCHAND (à partir de la question n°2a), Mme Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Gilbert DARROUX (à partir de la question n°2a), M Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, MM Michaël GUIJO, Anatole SAGOT, délégués d'Autun, Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Pierre LABONDE, suppléant (remplaçant M François DE GUELLIS), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLLOT, délégué de Charbonnat, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, MM Thierry BABOUILLARD, (à partir de la question 2a), délégué de Créot, André LHOSTE, délégué de Curgy, Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, M Nicolas JOLIVOT, suppléant (remplaçant Mme Magali ROUCH PAULIN), (jusqu'à la question n°2a), Mme Magali ROUCH PAULIN (à partir de la question n°2a), délégués de Dracy lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M René LOBET, délégué d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, Mme Anne-Marie MARILLER, déléguée de La Celle en Morvan, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Bernard JOOS, suppléant, (remplaçant M Alain d'ANGLEJAN), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Isabelle JOLY, (à partir de la question n°2a), déléguée de Monthelon, Véronique PROST, (à partir de la question n°2a), déléguée de Morlet, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, M Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Serge BOUDOT, suppléant (remplaçant Mme Andrée MENARGUEZ), délégué de Tavernay, Jean-Louis PORCHERET, (à partir de la question n°1a), délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Anatole SAGOT.

ABSENTS : M Patrick LAUFERON, Mmes Catherine LEFLOND, Monique RAUX, MM Jacques ROY, Augustin de CHAMPEAUX, Christian DELAFORGE, Jean-Louis MARTIN, Franck LEQUEU, Mme Christine CANON, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET (jusqu'à la question n°2j), Mme Cathy NICOLAO VERDENET à M Jean-Louis CORMIER (à partir de la question n°2j), M Patrick CAYEUX à Mme Francette GYBELS, Mme Sandrine GASSIER à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à Mme Céline GOUDIER POSZAWA, M Métin ALBAYRAK à M Didier DEVOUCOUX, Mme Maarje VAN VEEN à M Alain DICHANT, Mme Florence GARNIER à M Anatole SAGOT, Mme Jacqueline GENTY à M Jean-Louis PORCHERET, M Pascal POMME à Mme Françoise DURIAU, M Gérard BERGERET à M Jean-Claude LHOSTE, Mme Dominique COULON à Yannick BOUTHIERE, M Jean-François NICOLAS à M René LOBET, Mme Aurore COMBARET CLAIRE à M Emmanuel ROUCHER, M Jean-Michel PREVOTAT à Mme Catherine AMIOT, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, Gérard TREMERAY à M Norbert ESTIENNE GAUTIER.

2024/016

Objet : Création du Comité des partenaires et adoption d'un règlement intérieur pour son fonctionnement.

**Rapport de Monsieur Frédéric BROCHOT,
Vice-Président**

Chers Collègues,

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) n°2019-1428 du 24 décembre 2019 a prévu la création d'un Comité des partenaires par les Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM). La CCGAM est AOM sur son ressort territorial depuis le 1^{er} juillet 2021.

Le Comité des partenaires est une instance consultative.

L'objectif de la création du Comité des partenaires est de garantir un dialogue permanent entre l'AOM et toutes les parties prenantes de la mobilité (habitants, usagers, tissu économique, opérateurs, institutionnels...) pour permettre une meilleure compréhension des enjeux liés à la mise en place de services de mobilité.

Chaque AOM décide de la composition de son Comité des partenaires et de ses modalités de fonctionnement. Ce comité doit, à minima, associer des représentants des employeurs et des associations d'usagers ou d'habitants.

L'objet du présent règlement intérieur est de définir, en application de l'article L.1231-5 du Code des transports, la composition et les modalités de fonctionnement du Comité des partenaires.

Ce Comité des partenaires sera consulté par la collectivité au moins une fois par an et avant toute évolution substantielle sur les sujets suivants :

- Évaluation de la politique mobilité sur le territoire ;
- Offre de services de mobilité ;
- Politique tarifaire ;
- Qualité des services ;
- Information aux usagers ;
- Instauration ou évolution du taux du versement mobilité.

Le Comité des partenaires sera présidé par Madame la Présidente de la CCGAM ou, en cas d'empêchement, par le Vice-président en charge de la Transition écologique, de l'environnement et de la mobilité.

Le mandat des membres de ce premier Comité des partenaires se terminera le 31 décembre 2026.

Il est proposé de composer le Comité des partenaires en 4 collèges :

- Représentants institutionnels ;
- Représentants du monde économique, de l'emploi, de l'insertion et de la formation professionnelle ;
- Représentants des acteurs de la mobilité ;
- Représentants des habitants (obligatoirement tirés au sort) et usagers.

Toute modification relative à la composition et au fonctionnement du Comité des partenaires relèvera d'une délibération du Conseil communautaire.

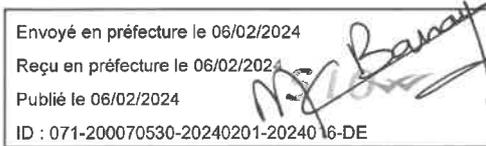
En fonction de l'ordre du jour, le Comité des partenaires peut, sur proposition de Madame la Présidente ou de son représentant, inviter à ses travaux, avec voix consultative, toute personne ou représentant dont l'audition lui paraît utile.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la création et la composition du Comité des partenaires telle que présentée ci-dessus,

APPROUVE les modalités de fonctionnement mentionnées dans le règlement intérieur annexé,

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'M. Barnay'.

Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} FEVRIER 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Vincent CHAUVET, (à partir de la question 6), Mme Cathy NICOLAO VERDENET (jusqu'à la question n°2j), M Eric MARCHAND (à partir de la question n°2a), Mme Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Gilbert DARROUX (à partir de la question n°2a), M Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, MM Michaël GUIJO, Anatole SAGOT, délégués d'Autun, Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Pierre LABONDE, suppléant (remplaçant M François DE GUELIS), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLLOT, délégué de Charbonnat, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, MM Thierry BABOUILARD, (à partir de la question 2a), délégué de Créot, André LHOSTE, délégué de Curgy, Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, M Nicolas JOLIVOT, suppléant (remplaçant Mme Magali ROUCH PAULIN), (jusqu'à la question n°2a), Mme Magali ROUCH PAULIN (à partir de la question n°2a), délégués de Dracy lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M René LOBET, délégué d'Epinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Etang sur Arroux, Mme Anne-Marie MARILLER, déléguée de La Celle en Morvan, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Bernard JOOS, suppléant, (remplaçant M Alain d'ANGLEJAN), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Evêque, Isabelle JOLY, (à partir de la question n°2a), déléguée de Monthelon, Véronique PROST, (à partir de la question n°2a), déléguée de Morlet, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, M Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Serge BOUDOT, suppléant (remplaçant Mme Andrée MENARGUEZ), délégué de Tavernay, Jean-Louis PORCHERET, (à partir de la question n°1a), délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Anatole SAGOT.

ABSENTS : M Patrick LAUFERON, Mmes Catherine LEFLOND, Monique RAUX, MM Jacques ROY, Augustin de CHAMPEAUX, Christian DELAFORGE, Jean-Louis MARTIN, Franck LEQUEU, Mme Christine CANON, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNE POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET (jusqu'à la question n°2j), Mme Cathy NICOLAO VERDENET à M Jean-Louis CORMIER (à partir de la question n°2j), M Patrick CAYEUX à Mme Francette GYBELS, Mme Sandrine GASSIER à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à Mme Céline GOUDIER POSZAWA, M Métin ALBAYRAK à M Didier DEVOUCOUX, Mme Maarje VAN VEEN à M Alain DICHANT, Mme Florence GARNIER à M Anatole SAGOT, Mme Jacqueline GENTY à M Jean-Louis PORCHERET, M Pascal POMME à Mme Françoise DURIAU, M Gérard BERGERET à M Jean-Claude LHOSTE, Mme Dominique COULON à Yannick BOUTHIERE, M Jean-François NICOLAS à M René LOBET, Mme Aurore COMBARET CLAIRE à M Emmanuel ROUCHER, M Jean-Michel PREVOTAT à Mme Catherine AMIOT, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, Gérard TREMERAY à M Norbert ESTIENNE GAUTIER.

2024/017

Objet : Communiqué sur les questions agricoles.

Chers collègues,

L'agriculture est évidemment un sujet au cœur de nos préoccupations. L'activité agricole est au cœur de nos activités économiques et constitue, non seulement un sujet sensible, mais surtout un enjeu de territoire.

La communauté de communes du Grand Autunois Morvan réaffirme son plein soutien aux filières agricoles qui connaissent de plus en plus de difficultés. Celles-ci pèseront très lourdement sur l'avenir des exploitations et sur la vie quotidienne de l'ensemble des familles.

Il est urgent de donner des réponses très concrètes aux filières sur des sujets importants comme, la simplification des démarches administratives, sur l'assouplissement de certaines règles, règlements ou certaines normes. Des mesures justes et loyales doivent être garanties et contrôlées afin de ne pas condamner les exploitations sous le poids d'une concurrence internationale déloyale.

Des mesures fortes doivent également être étudiées pour s'assurer que tous les professionnels du secteur agricole puissent vivre dignement du fruit de leur travail.

Si ces mesures dépendent largement des textes, des directives nationales ou européennes, il est important également de réaffirmer que des actions locales peuvent et doivent être regardées pour accompagner le secteur agricole.

La Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan a toujours été au cœur des politiques agricoles. Il est important de rappeler, ici, qu'elle le restera ! Toutes les actions qui ont été portées par notre EPCI ont été co construites avec les filières.

Ce travail en commun est capital et sera encore renforcé. La construction du Parc des Expositions, qui a permis de donner une autre dimension aux différents concours et foires, les investissements importants portés pour moderniser et sauver l'abattoir d'intercommunal d'Autun et le travail sur le renouvellement de la Délégation de Service Public, sont des exemples parmi d'autres.

Le fruit du travail, de la coopération au quotidien entre la CC GAM, les professionnels mais également la distribution, a permis de développer toute une chaîne de circuits courts. Ce travail de toutes et tous, a permis que notre territoire soit reconnu comme modèle sur le territoire national. Nos expériences, en particulier au travers de notre Projet Alimentaire Territorial, doivent être préservées, encouragées.

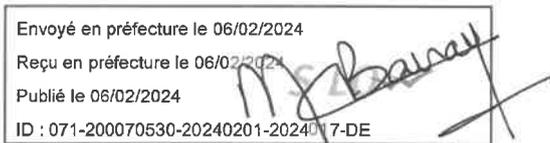
Toutes ces actions sont concrètes et donnent satisfaction à toutes les parties prenantes au bénéfice des enfants (dans les cantines), des anciens (avec les repas à domicile), aux producteurs (en leur assurant une plus-value financière), à la distribution et aux habitants. La CC GAM s'engagera à conserver ces acquis et poursuivra ses efforts pour préserver cette dynamique.

La CCGAM traite également les questions liées au Plan Local Intercommunal d'Urbanisme, à la préservation du paysage, à la préservation du foncier, au développement des énergies nouvelles, à la nécessaire transition écologique, à la préservation des ressources (en particulier sur les problématiques de l'eau), au maintien et à la transmission des exploitations.

La CCGAM a la volonté de renforcer le travail commun entrepris au travers de la commission agricole mise en place.

La CC GAM réaffirme que cette commission paritaire (élus et professionnels), qui travaille et développe toutes les actions sur ces sujets, sera non seulement maintenue mais renforcée si cela est nécessaire. Cette commission est évidemment une commission d'écoutes, d'échanges, mais surtout une commission de travail et d'anticipations des enjeux liés à la filière agricole.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
a approuvé les termes de ce communiqué**



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} FEVRIER 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Vincent CHAUVET, (à partir de la question 6), Mme Cathy NICOLAO VERDENET (jusqu'à la question n°2j), M Eric MARCHAND (à partir de la question n°2a), Mme Véronique PACAUT, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Gilbert DARROUX (à partir de la question n°2a), M Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, MM Michaël GUIJO, Anatole SAGOT, délégués d'Autun, Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Pierre LABONDE, suppléant (remplaçant M François DE GUELIS), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, MM Thierry BABOUILARD, (à partir de la question 2a), délégué de Créot, André LHOSTE, délégué de Curgy, Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, M Nicolas JOLIVOT, suppléant (remplaçant Mme Magali ROUCH PAULIN), (jusqu'à la question n°2a), Mme Magali ROUCH PAULIN (à partir de la question n°2a), délégués de Dracy lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M René LOBET, délégué d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, Mme Anne-Marie MARILLER, déléguée de La Celle en Morvan, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Bernard JOOS, suppléant, (remplaçant M Alain d'ANGLEJAN), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Isabelle JOLY, (à partir de la question n°2a), déléguée de Monthelon, Véronique PROST, (à partir de la question n°2a), déléguée de Morlet, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, M Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Serge BOUDOT, suppléant (remplaçant Mme Andrée MENARGUEZ), délégué de Tavernay, Jean-Louis PORCHERET, (à partir de la question n°1a), délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Anatole SAGOT.

ABSENTS : M Patrick LAUFERON, Mmes Catherine LEFLOND, Monique RAUX, MM Jacques ROY, Augustin de CHAMPEAUX, Christian DELAFORGE, Jean-Louis MARTIN, Franck LEQUEU, Mme Christine CANON, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNE POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET (jusqu'à la question n°2j), Mme Cathy NICOLAO VERDENET à M Jean-Louis CORMIER (à partir de la question n°2j), M Patrick CAYEUX à Mme Francette GYBELS, Mme Sandrine GASSIER à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à Mme Céline GOUDIER POSZAWA, M Métin ALBAYRAK à M Didier DEVOUCOUX, Mme Maarje VAN VEEN à M Alain DICHANT, Mme Florence GARNIER à M Anatole SAGOT, Mme Jacqueline GENTY à M Jean-Louis PORCHERET, M Pascal POMME à Mme Françoise DURIAU, M Gérard BERGERET à M Jean-Claude LHOSTE, Mme Dominique COULON à Yannick BOUTHIERE, M Jean-François NICOLAS à M René LOBET, Mme Aurore COMBARET CLAIRE à M Emmanuel ROUCHER, M Jean-Michel PREVOTAT à Mme Catherine AMIOT, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, Gérard TREMERAY à M Norbert ESTIENNE GAUTIER.

2024/018

Objet : Vœu relatif au maintien, à la modernisation et à la pérennisation du Lycée professionnel forestier de la Nature et de la Forêt de Velet à Étang-sur-Arroux

Chers collègues,

Les élus d'Étang-sur-Arroux ont été informés que la Région menait une nouvelle fois une réflexion sur l'avenir du Lycée de la Nature et de la Forêt de Velet à Étang-sur-Arroux et envisageait une délocalisation à Château-Chinon, Tournus ou ailleurs.

Monsieur le Maire d'Étang-sur-Arroux a d'ailleurs interrogé la Présidente de la Région Bourgogne-Franche-Comté par courrier le 27 décembre 2023 sur ces hypothèses de délocalisation. Courrier qui est malheureusement resté sans réponse.

Historiquement, l'installation du Lycée professionnel de la Nature et de la Forêt à Étang-sur-Arroux a été motivée par sa position stratégique (en matière de mobilité par la présence de la gare ferroviaire facilitant l'accès aux différents étudiants) et à la demande de nombreux professionnels couvrant ces domaines.

L'emplacement de ce lycée trouve sa légitimité par la proximité d'un massif forestier important et dans un territoire où l'économie du bois connaît un fort développement. Les liens au niveau de la formation avec les exploitations forestières sont nombreux.

Le Lycée professionnel de Velet associé au CFPPA (Centre de Formation Professionnelle Pour Adultes), l'EPIDE, la Maison Familiale Rurale, le collège, et l'école primaire et maternelle font d'Étang-sur-Arroux le second pôle scolaire majeur du Grand Autunois Morvan avec plus de 650 élèves présents sur le territoire de la ville.

La délocalisation du lycée professionnel forestier de Velet pourrait conduire à moyen terme au départ de l'EPIDE qui partage ses bâtiments et son service de restauration avec le lycée et entraînerait pour Étang-sur-Arroux la perte de plus d'un quart de ses élèves. Il faut ajouter à cela l'impact sur les autres établissements scolaires avec le départ des familles du personnel de ces établissements domiciliés sur la commune et ses environs...

En outre, une fermeture du lycée professionnel forestier de Velet générerait une perte d'emplois de 44 personnes à laquelle il faudrait ajouter les conséquences de ce départ sur l'économie locale, de nombreuses entreprises locales fournissant le lycée ou y interviennent pour divers travaux.

Par conséquent la délocalisation du Lycée professionnel de Velet serait un véritable non-sens, une perte d'attractivité importante pour tout le Grand Autunois Morvan et une catastrophe économique et sociale pour la commune d'Étang-sur-Arroux, pour les raisons évoquées ci-dessus.

Comment imaginer un tel désastre social, économique et politique pour une commune reconnue comme "Pôle de centralité" du Grand Autunois Morvan, "Centralité Rurale en Région" par la Région Bourgogne Franche-Comté et "Petite Ville de demain" par l'Etat ?

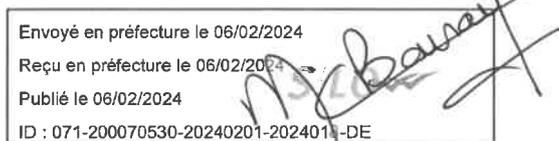
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

REITERE la demande à la Région Bourgogne Franche-Comté pour le maintien, la modernisation et à la pérennisation du Lycée professionnel forestier de la Nature et de la Forêt de Velet à Étang-sur-Arroux.

SOLLICITE, afin de construire ensemble des solutions de pérennisation et de modernisation du lycée professionnel forestier de la Nature et de la Forêt de VELET, une réunion avec l'ensemble des acteurs décisionnaires du territoire dans les meilleurs délais pour échanger sur les éléments ci-dessus.

ENGAGE des actions de communication fortes pour stopper la rumeur de fermeture qui peut impacter l'inscription des futurs élèves par manque de lisibilité et inciter les personnels au départ du Lycée professionnel forestier de la Nature et de la Forêt de Velet et donc à une mise en péril de l'établissement.

PRECISE que ce vœu sera transmis à M Le Président de la République, M. le Premier Ministre, M. le ministre de l'Agriculture, M. le Préfet de la Région Bourgogne Franche-Comté, M. le Préfet de Département de Saône et Loire, M. le Sous-Préfet d'Autun, Madame la Présidente de la Région Bourgogne Franche-Comté, M. le Président du Conseil Départemental de Saône et Loire et l'ensemble des Maires du Grand Autunois Morvan.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Barnay', with a horizontal line and a vertical stroke extending from the end.

